



OL-Cs 2/08/2016

Procès-verbal du Conseil d'Administration ouvert adhérents du 5 juillet 2016

Convoqué à 17h45 à La Veyrière pour délibérer sur l'ordre du jour statutairement proposé aux administrateurs et les questions des adhérents.

Présents¹ : Mmes P.Cachat, F.Carteron, N.Gibello, M. Kishazy*, N.Tournafol, J.Sussmann, D.Thomas, C.viaux.

MM. L.Billet*, G ;Davignon*, J.Herrgott, O ;Labass*e, C.Lacombe, M.Meyer*, JF.Noré, C. Saulgeot*, G.Sussmann, M.Thomas,

Mandats(3) et excusés : M. Bodoy*, C. Oliver*, J. Lelarge*, JC. Secchi*

Pièces jointes à la convocation des administrateurs : Journal municipal Vivre à Veyrier Juin 2016 (p. 18 : mobilité et qualité de vie, enquête TC- BVV), articles « 750m et 4 millions gaspillés » DL du 19/06, « le choix du tracé de la piste cyclable ne fait pas l'unanimité » ESSOR du 30/06, constat Huissier construction de Morat.

1) Approbation du PV du CA du 07/06/2016.

Le texte est approuvé à l'unanimité des administrateurs ; il est mis en ligne sur le site : www.bienvivreaveyrier.org

2) Voie « verte »

Les Veyrolains n'ont appris que le 31 mai, lors de la réunion organisée par la Mairie et le Conseil Départemental, la disproportion du projet avec l'enjeu initial de création d'une piste pour cyclistes, l'énormité des travaux entre Chavoires et le giratoire des Pérouzes, la durée des perturbations sur la RD 909 et dans Veyrier (21 mois), la dérive cachée des coûts (4M€ annoncés le 31/05/2016 - en fait 4,7M€ TTC - pour moins de 800m contre une prévision de 2,2M€ TTC dans le PV de la réunion CD-SILA du 6/03/2013 que s'était procuré, en l'absence de réponse à leur interrogations, BVV et d'autres associations), soit + 114% entre 2013 et 2016.

Depuis 2007 BVV, comme d'autres associations et personnes physiques de la rive Est, avait proposé des solutions de conception et de tracé pour ce qui était qualifié, lors de l'enquête publique, d'« aménagements cyclables rive Est », afin d'améliorer la sécurité et l'agrément des cyclistes (en fonction de leurs différents besoins), respecter les sites, le lac et les lois, contenir la dépense publique. Alors que BVV compte de nombreux cyclistes, aucune des propositions écrites, ni lors de l'enquête publique initiale, ni à l'occasion des enquêtes parcellaires, ni dans les contributions soumises au CG 74 et au Sila, n'a été prise en considération, pas plus à Veyrier que pour la rive Est. Le projet imposé sans concertation et la réunion publique d'enregistrement sans discussion de mai sont représentatifs d'un fonctionnement regrettable de la démocratie locale, au détriment durable du cadre et de la qualité de vie des administrés (augmentation programmée de la circulation automobile dans le village route) et des visiteurs ; que feront les néo-cyclistes lorsqu'ils arriveront aux Granges de Talloires où rien n'est prévu pour leur descente jusqu'au lac ? Emprunteront ils à contre sens la bande cyclable (peinte) montante ou descendront ils avec leurs enfants sur la RD 909a au milieu des voitures et camions (dont le nombre devrait être X 4) ?

La prorogation automatique de la DUP, malgré la transformation des « aménagements cyclables » en « voie verte » sur 70% du parcours (= législation routes vs lois littoral et montagne), les « surlargeurs » (sic) réalisées par le CD 74 sur les tronçons bidirectionnels et les dépassements financiers hors des normes publiques admises, fait l'objet d'une procédure judiciaire ; BVV la soutiendra. Le coût global, sur la base du cumul à date des dépenses

¹ * : administrateur

connues ou annoncées, pourrait dépasser 41 800 000€ contre 21 700 000€ budgétés dans l'enquête publique initiale.

Les informations factuelles ont été recherchées et complétées par BVV en mai 2016 sur le site www.bienvivreaveyrier.org (rubrique « Etudes » / Voie Verte). L'éditorial du 24 juin sur <http://bienvivreaveyrier.blogspot.fr>, de même que les livraisons du Dauphiné Libéré du 19/06/2016 et de L'ESSOR Savoyard du 30/06/2016 précisent les conséquences négatives et dissimulées des choix malheureux de l'exécutif local. L'étude révèle la complexité du sujet qui ne se résume pas à pour ou contre le vélo ou favorable/défavorable à une piste cyclable. Plusieurs adhérents, qui se sont réunis en marge de la réunion, font part de leur souhait de lancer une pétition ; Claude et Gilbert en présentent le projet de rédaction n° 5; le Président réaffirme qu'à BVV « nous sommes tous cyclistes » et suggère que le texte se départisse de trop d'agressivité contre-productive et expose clairement les motifs de la démarche pour être accepté et partagé par le plus grand nombre. Quelques administrateurs apportent des modifications de forme et de fond : dérapage des dépenses pour les contribuables au détriment d'autres projets bloqués comme la réfection des routes du haut, difficultés de circulation sur la rive Est et très forte gêne dans le village pendant 21 mois, dangerosité du plan de circulation pour les enfants et les piétons, village coupé en deux... Le texte sera remanié et porté par le collectif des initiateurs de la démarche et des volontaires pour collecter les signatures en porte à porte; BVV, sous ces conditions, pourra s'associer en cas de besoin (pour éviter l'anonymat et en cas de mise en ligne sur « change.org »).

3) Immeuble de Morat

En l'absence de Jean Claude, le président rappelle l'historique de cette affaire... L'immeuble est en construction mais les voisins se sont aperçu qu'elle diffère (cf. pour le moment deux murs extérieurs) des plans du permis de construire.

Ceci a été constaté par Huissier, signalé par courrier (avec le constat) depuis un mois à la mairie qui a diligenté sur place la police municipale. Des entretiens semblent avoir eu lieu sur le chantier entre promoteurs et autorités municipales ; pour autant les travaux se poursuivent... En l'absence de réponse de la Mairie à sa première lettre courtoise, et à la demande des adhérents et des voisins du Hameau de Morat, BVV a adressé une lettre recommandée à la Mairie, avec copie à la Préfecture, afin de lui demander les suites qu'elle entendait donner au désordre constaté. La presse sera informée.

La réunion-apéritif à Morat a été reportée en conséquence.

4) PLU

Une réunion publique a eu lieu le 04/07/16 reprenant la présentation de la réunion en mairie du 14/06/16 à laquelle J. Herrgott, O. Labasse et C. Saulgeot avaient participé.

5) Questions diverses

- Route de la Brune

Lecture d'une pétition des riverains et usagers de la route de la Brune pour demander la mise en sens unique de cette voie pendant les deux mois de l'été, suite aux difficultés croissantes de circulation ; les difficultés d'acheminement des Pompiers et autres SAMU rencontrées à l'occasion de l'accident (noyade) de la plage de la Brune du 24/06/16 en sont une illustration. Vu le risque de télescopage avec l'autre projet et le délai pour recueillir les signatures alors que la saison est démarlée, il est décidé d'envoyer cette lettre-pétition directement à la mairie sous l'étiquette BVV.

- Fréquence des réunions « ouvertes » du Conseil d'administration

Devant le succès et la richesse des échanges de cette réunion, mais aussi le temps limité pour répondre à toutes les questions, le Président propose qu'une séance sur deux soit ouverte à tous les adhérents et prenne en compte leurs questions dans son ordre du jour. Ce pourrait être les mois pairs. Donc en octobre.

Prochaine du Conseil : mardi 6 septembre 2016 à 18 heures.